



Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

Conseil municipal du mardi 09 novembre 2021

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h00** ; sont présents tous les membres en exercice.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.

Ordre du jour :

1) Rapport d'activité de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGRe) 2020 :

Le rapport d'activité 2020 de la CUGRe a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal. Il est consultable sur le site de la commune : www.valdevesle.fr

2) Locations de terres agricoles :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

a) La location précaire de 2 parcelles agricoles :

- **section Z n°362 lieu-dit « la Merdeuse »** pour une contenance de : 30a 05ca à la SCEA LEFEVRE pour un montant de 46,08 €
- **section Z n°381 et Z n°382 lieu-dit « la Merdeuse »** pour une contenance totale de : 36a 61ca à Laurent LAPIE pour un montant de 58,64 €.

b) La régularisation du bail de la société SCEA HAUTUS– Ferme de Pierre Monnaie suite à un changement d'exploitant.

Ce bail concerne, en partie, les parcelles :

- **Z365 « La Chaussée de Wez »** pour une contenance de : 1ha 81a 00ca
- **Z379 « La Merdeuse »** pour une contenance de : 2ha 72a 00ca.

3) Tarifs du foyer rural :

Il est décidé, à l'unanimité, d'ajouter un tarif pour la location d'une tranche de 3 heures hebdomadaire au foyer rural pour des activités autres que celles des associations.

La location est fixée à 45 € par mois, charges incluses.

4) Arbre de Noël pour le personnel communal :

Il est décidé, à l'unanimité, de reconduire l'arbre de Noël pour le personnel communal sous forme de chèques cadeaux Kadéos, à raison de :

- 100 € par employé
- 50 € par enfant jusqu'à leurs 16 ans révolus.

5) Noël pour les personnes de plus de 70 ans :

Suite au rapport de la commission « Créer du lien / Vie Locale » fait par Mme Karine HUART, le Conseil municipal décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré, d'offrir aux personnes de plus de 70 ans un ballotin de chocolats, en remplacement des bons habituels.

6) Futur gymnase et parking :

M. le Maire rappelle que, par décision du Conseil municipal, une étude de faisabilité pour la construction d'un équipement multi-activités et d'un parking près de la gare, a été confié au bureau d'études AEDIFICEM .

Le recueil de besoins a été effectué auprès des enseignants, de l'association sportive l'ASVALVE et des élus.

Le bureau d'études a rendu son rapport et les besoins actés pour l'équipement multi-activités sont les suivants :

- ◆ Une salle principale :
 - ⇒ Terrain de 28x15m ;
 - ⇒ Locaux de rangement par activités proposées (surface en fonction des besoins, entre 20 et 30m²) ;
 - ⇒ Un vidéoprojecteur et des enceintes ;
 - ⇒ Sol synthétiques PVC ;
 - ⇒ Tableau des scores ;
 - ⇒ Tableau blanc magnétique ;
 - ⇒ Accès facilité aux sanitaires ;
 - ⇒ Spectacles de manière ponctuelle ;
 - ⇒ Gradins ;
 - ⇒ Espace convivialité.

- ◆ Une salle annexe : 80m²
 - ⇒ Locaux de rangement de 20m² pour les Steps et les tapis ;
 - ⇒ Sol dur ;
 - ⇒ Miroir pouvant être camouflé ;
 - ⇒ Capacité d'accueil : 40 personnes ;
 - ⇒ Luminosité variable.

- ◆ Un SAS d'entrée (20m²) avec accès direct vers les vestiaires, vers la salle principale et vers le bureau de 15m² (contenant la trousse de secours, un bureau et une armoire sécurisée). Un accès facilité est à prévoir vers la salle annexe.

- ◆ Des vestiaires :
 - ⇒ Un vestiaire Homme et un vestiaire Femme de 25m²;
 - ⇒ Douches, bancs, porte-manteaux ;
 - ⇒ Fontaine à eau ;
 - ⇒ Vestiaires non mixtes;
 - ⇒ Deux vestiaires contigus pour les scolaires.

La réflexion se poursuit et une décision sera prise lors du prochain Conseil municipal.

7) Divers :

M. le Maire informe que :

- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a rendu son avis sur l'étude préalable à la restauration de l'Église Saint Maur (Courmelois) réalisée sous la maîtrise d'œuvre du collectif d'architectes du patrimoine STUDIOLADA. Une deuxième phase d'étude est attendue.
- Une subvention, à hauteur de 80 %, au titre du Fond d'Innovation et de Transformation Numérique des Collectivités Territoriales a été attribuée à la commune pour 2 projets en cours :
 1. la refonte du site internet ;
 2. l'installation de panneaux numériques d'information à la mairie.
- Après avoir été alerté par une habitante de la commune de la recrudescence de la circulation (jour et nuit) rue du Cornillet, un courrier a été envoyé à tous les riverains de cette rue pour recueillir leur ressenti. Les réponses reçues ne confirment pas cette impression.

M. le Maire rappelle que cette rue est en sens interdit pour les non riverains et demande à chacun de respecter cette interdiction.

- Un album Panini (maison d'édition italienne connue pour l'édition d'albums d'images autocollantes à collectionner), à destination des élèves de CM1/CM2 a été distribué récemment dans chaque école de la CUGRe. L'objectif étant de partager l'histoire et les spécificités du territoire du Grand Reims de façon ludique et éducative. Chaque commune ayant droit à une vignette sensée représenter son village ou sa ville.

M. le Maire a fait part de sa déception de n'avoir pas été consulté pour échanger sur ce qui représente le mieux la commune car il est évident que le parc ZIG ZAG (image qui a été choisie pour la commune de Val-de-Vesle) n'aurait emporté l'adhésion ni du Conseil municipal ni des enseignants.

En effet, la commune, depuis quelques années, développe son image autour de la biodiversité. Le parc des Grands Bois, espace de rencontre intergénérationnelle, équipé pour accueillir les jeunes et les enfants aurait été un meilleur choix. Ce parc a d'ailleurs reçu le prix départemental du paysage en 2017.

Avant le parc ZIG ZAG, il y avait aussi « l'Arbre de la Liberté », planté en 1848 et classé « Arbre remarquable » avec de belles photos d'enfants entourant son magnifique fût.

- Justement, à propos de ce marronnier « Arbre de la Liberté », M. le Maire souligne qu'il convient de le protéger, et donc d'éviter le passage des voitures en dessous. Il demande donc à la commission travaux de réfléchir à cette question.
- Concernant la taxe foncière, le taux communal 2021 reste identique à celui de 2020 soit 36.93% tout comme celui du Grand Reims qui reste à 1.45%;
Par contre le taux de la taxe "ordures ménagères" a augmenté de 1.82 % suite à une décision du Grand Reims.
D'autre part, la valeur locative du logement est fixée par l'État, autre cause possible d'augmentation de la taxe foncière
- **Le palmarès de la 10^{ème} édition du concours « Capitale française de la Biodiversité » sur le thème « Eau & Biodiversité » sera annoncé le 16 novembre prochain. En avant première, M. le Maire annonce que la commune de Val-de-Vesle a été élue « meilleur village français pour la biodiversité 2021 », catégorie communes de moins de 2000 habitants et qu'elle recevra son trophée le lundi 6 décembre.**

M. le Maire tient à remercier Mme Micheline BELLOUIN pour ses 10 ans passés à la présidence du Club de l'Amitié. Cette association, qu'elle a créée, a permis de proposer aux habitants de la commune de nombreuses animations comme les lotos, les concours de belote ainsi que les concours de pétanque.

C'est avec beaucoup de dynamisme et toujours avec bonne humeur qu'elle a animé toutes ces manifestations.

Les membres du Club de l'Amitié, avec leur nouveau président M. Patrick HOURIEZ, ont fait part de leur décision de ne plus poursuivre ces animations. Ils continueront simplement de se réunir les mardis après-midi pour jouer à différents jeux et goûter tous ensemble.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de M. Houriez.

Par ailleurs, si elles le souhaitent, d'autres associations peuvent prendre le relais et organiser à leur tour concours de belote, lotos etc...

- M. Grégory DELAVENNE s'est renseigné auprès d'EUROBENGALE pour la formation d'artificier. Il est possible de former 2 personnes par an et par commune.
- M. Denis MOREAU tient à souligner que l'annexe de la Mairie (dans le parc près des ateliers municipaux) convient parfaitement aux réunions de travail des commissions et remercie M. Jean-Michel SPANAGEL pour la conduite des travaux.

La séance est levée à 21h05